



PRÉ-PROGRAMME

Les politiques locales de l'habitat : quelles interactions entre communes et intercommunalités ?

Jeudi 12 avril 2018

9h30 à 17 h

à l'AMF

Après les lois ALUR de 2014 et Égalité et Citoyenneté de 2017, le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), présenté en Conseil des ministres le 4 avril 2018, porte la volonté gouvernementale de « construire plus vite et moins cher » et entérine également l'exercice par l'intercommunalité de la plupart des compétences en matière d'habitat.

Or, dans ce domaine, il ne peut y avoir de politique efficace, au plus près des habitants, sans une mobilisation de toutes les collectivités concernées c'est-à-dire sans une interaction forte entre les communes et leur intercommunalité.

Aussi, en matière d'urbanisme, d'habitat indigne et de logement, en particulier de logement social dont le secteur est en voie de restructuration territoriale, dans quelles conditions peut être organisée et mise en œuvre cette politique commune ?

Rencontre animée par **Bruno Leprat**, journaliste

9H30 Introduction de **Frédéric Bonnet**, architecte, Grand prix de l'urbanisme 2014

9H45 – 12h30 AMÉNAGEMENT, URBANISME, HABITAT INDIGNE : COMMENT LE BLOC LOCAL PEUT-IL LEVER LES FREINS A LA CONSTRUCTION ET LUTTER CONTRE LES FRACTURES TERRITORIALES ?

Table-ronde co-présidée par **Pierre Ducout**, maire de Cestas (33), président de la communauté de communes Jalle Eau Bourde, rapporteur de la commission Aménagement, urbanisme, habitat, logement de l'AMF et **Olivier Pavy**, Maire de Salbris (41), président de la communauté de communes Sologne des Rivières



1) Rôle respectif des communes et intercommunalités dans les opérations d'aménagement et de restructuration urbaine

Le projet de loi ELAN propose de nouveaux outils d'aménagement pour les opérations complexes ou de grande ampleur couplés à une simplification des règles d'urbanisme, de construction et des procédures y afférentes. Les intercommunalités pour la première fois, voient leur rôle de partenaire de l'Etat renforcé et garanti. Comment les communes peuvent-elles participer à la définition et à la mise en œuvre de ces opérations d'aménagement et répondre aux objectifs du gouvernement visant à « construire plus, mieux et moins cher » ?

2) Accélération des constructions et lutte contre l'habitat indigne : quelle répartition efficace des pouvoirs entre les exécutifs locaux communaux et intercommunaux ?

Le projet de loi ELAN propose également une évolution de la répartition des pouvoirs entre exécutifs locaux en matière d'accélération de la construction de logement et de lutte contre l'habitat indigne par le transfert au président de l'EPCI de pouvoirs de police en matière d'urbanisme et de lutte contre l'habitat indigne. Comment l'exercice partagé des pouvoirs entre exécutifs locaux peut-il garantir une accélération des procédures, une meilleure appréhension des projets et une sécurisation accrue des habitants les plus vulnérables ?

Avec les interventions de : **Audrey Linkenheld**, conseillère municipale déléguée au plan lillois de l'habitat ; **Hélène Geoffroy**, maire de Vaulx-en-Velin, vice-présidente de la Métropole de Lyon (69) ; un représentant de Mulhouse Alsace Agglomération (en attente) ; **François Bertrand**, sous-directeur de l'aménagement durable au ministère de la Cohésion des territoires (DGALN/DHUP) ; **Richard Lioger**, député de Moselle ;

14H – 17h LE BLOC LOCAL FACE AUX ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

Table ronde présidée par **Olivier Carré**, maire d'Orléans et président d'Orléans métropole (45), et **Jean-Pierre Bouquet**, maire de Vitry-le-François et président de la communauté de communes de Vitry Champagne et Der (51).

1) Vers une élaboration des politiques de peuplement à l'échelle des intercommunalités : quelle implication des communes ?

Alors que la responsabilité et l'engagement financier en matière de construction de logements sociaux continuent à incomber aux communes, ce sont les intercommunalités qui se sont vues transférer l'ensemble des attributions des logements ainsi que de l'exercice de la compétence habitat pour un certain nombre d'entre elles. Quant aux demandes de logement social, elles sont désormais enregistrées au niveau national. Dans ce nouveau contexte, comment les maires peuvent-ils continuer à déterminer la politique de peuplement, dans le respect des principes de mixité sociale et des orientations du PLH ?



2) Un secteur du logement social touché par de lourdes réformes

Quels seront les impacts de la réforme des loyers et des APL imposée aux bailleurs sociaux en matière de capacités d'autofinancement des organismes et donc sur leurs capacités à construire, rénover et entretenir le parc social ? Quelles conséquences directes pour les habitants et les élus locaux confrontés en outre à une restructuration du tissu HLM et donc à une fragilisation du lien de proximité ?

Avec les interventions pressenties de : **Valérie Létard**, sénatrice ; **Christelle Dubos**, députée ; **Marianne Louis**, secrétaire générale de l'Union sociale pour l'habitat et chargée de mission auprès du président ; **Bernard Vauriac**, président de la communauté de communes des marches du Périg'Or Limousin Thiviers Jumilhac (24) ; **Catherine Vautrin**, présidente du Grand Reims.

Inscription gratuite et obligatoire, enregistrée dans la limite des places disponibles par courriel à l'adresse : dasoces@amf.asso.fr

Programme arrêté au 3 avril 2018 et sera régulièrement mis à jour sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr

Accès Métro : lignes 8 et 13 (station : Invalides) ou ligne 12 (station : Assemblée nationale)
Bus : lignes 28, 63, 83 et 93 – Arrêt : Pont des Invalides
RER : ligne C (station : Invalides)

